BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Désormais, elle se calcule sur 0,68% de votre masse salariale, et 13% de cette somme peuvent être versés à l'entreprise de votre choix.

Les ESAT et les IME de l'AgaPei œuvrent au quotidien pour la formation et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. À ce titre, ces établissements sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage.

MONTANT VERSÉ

Montant : …… € Date :……

☐ Virement sur le compte suivant : IBAN FR76 1027 8022 0500 0322 6690 129 BIC : CMCIFR2A

Merci de bien vouloir préciser le libellé du virement suivant « TA suivi de votre numéro SIRET »

☐ Chèque à l'ordre de l'AgaPei N° du chèque : …… Banque : ……

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : ……

SIRET : ……

Adresse : ……

Code postal :……Ville :……Téléphone :……

Interlocuteur :…….....Fonction : ……

Email : ……..

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Vous souhaitez le recevoir : ☐ par courrier ☐ par email

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT (mention non obligatoire) – Etablissements non-soumis au n° UAI

☐ ESAT Clermont Capelas – Fontenilles ☐ ESAT La Caillaouère - Auch

☐ ESAT Occitan - St Orens ☐ ESAT La Terrasse – Condom ☐ IME Autan Val Fleuri - Toulouse

☐ ESAT Le Vignalis - Flourens ☐ ESAT Les 3 Soleils - Fleurance ☐ IME Alain de Chanterac - Florentin

☐ ESAT Les Ateliers du Comminges ☐ ESAT Chantecler ☐ ESAT Tricat Service - Albi et Gaillac

BORDEREAU A RETOURNER À : L'AgaPei – 8 place Alphonse Jourdain – CS 51507 - 31015 TOULOUSE
secretariats-siege@agapei.asso.fr
Avec nos remerciements.